

## **NEOTION SA – Assemblée Générale Extraordinaire du 27 août 2007**

La Ciotat, le 04 Septembre 2007 :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de NEOTION SA qui s'est tenue le lundi 27 août 2007 à 9h30 a approuvé à l'unanimité la délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider une augmentation de capital en numéraire d'un volume maximal de 1.250.000 titres, ou d'une émission de valeur mobilières donnant accès au capital.

L'Assemblée Générale, qui a également approuvé à l'unanimité la suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs industriels impliqués dans le Monde de la Télévision Numérique et/ou des médias, a, en outre relevé en séance la fourchette de valorisation de chaque action à émettre en la passant d'initialement 4,80 € à 6,00 €, à désormais 4,80 € à 15,22 € prime d'émission comprise.

Fort de la confiance de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a désormais les pouvoirs lui permettant d'augmenter les fonds propres de NEOTION SA.

### **A PROPOS DE NEOTION SA :**

Société leader dans le domaine de la Télévision numérique, NEOTION conçoit, développe et commercialise toute une gamme de produits et services innovants à destination du grand public et des industries liées au monde des médias.

En 2004, NEOTION devient rapidement un acteur majeur de la compression MPEG-4 AVC, au travers du rachat de Xéole. Ainsi, dès février 2006, NEOTION lance avec succès le NEOTION Pocket dTV, le premier récepteur numérique MPEG-4 au format carte de crédit !

Les produits NEOTION se positionnent sur plusieurs marchés en forte expansion :

- Le marché de la transmission et de la réception numérique sécurisée
- Le marché de la Compression Vidéo et de l'enregistrement numérique pour TV, PC et DVD
- Le marché du réseau domestique et de la convergence PC-TV

NEOTION est une société cotée sur le marché Alternext d'Euronext Paris (code ALNEO). Rappelons que l'admission de NEOTION sur ALTERNEXT a été réalisée par placement privé et a donné lieu à l'établissement d'un prospectus d'information non visé par l'AMF. NEOTION n'a donc pas fait et ne fait pas Appel Public à l'Épargne. La détention des titres NEOTION est donc réservée aux seuls « Investisseurs Qualifiés », c'est à dire disposant des compétences et des moyens nécessaires pour appréhender les risques inhérents aux opérations sur instruments financiers.

La liste des catégories d'investisseurs reconnus comme qualifiés est fixée par décret.

Site Internet : [www.neotion.fr](http://www.neotion.fr)

### **Contact Presse :**

- M. Christophe DEPERNET – [presse@neotion.com](mailto:presse@neotion.com) - 04.42.98.07.70 – [www.neotion.fr](http://www.neotion.fr)